



LE MOT DU MAIRE



En cette fin d'année, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes et une bonne nouvelle année 2019.

Je ne peux débuter cet article sans évoquer la perte de notre collègue et ami Pierre Jamault parti trop tôt qui fut élu de 2004 à 2014 et qui nous a accompagnés pendant ces dix années au sein de deux conseils municipaux. Nos pensées vont à sa famille et à sa compagne Francine Joanny.

Pour les projets d'aménagements de notre village, il y a eu la réunion publique du 19 novembre dernier où la présentation de deux projets a permis de recueillir le ressenti des trente personnes présentes.

Le conseil municipal réuni le 27 novembre a approuvé le projet de lotissement et abandonné le projet de logements collectifs. Je vous justifierai pourquoi, nous avons opté pour ce projet qui reste le seul ayant le meilleur compromis entre

les obligations de l'Etat, les souhaits des élus en termes d'aménagement du village et la nécessité de redonner vie à cet espace qui reste coûteux pour la commune en l'état de friche. Nous allons terminer le travail de l'année, sur la constitution des dossiers de demandes de subventions pour pouvoir lancer les travaux de voiries (voie douce et voirie transversale) dans le parc en 2019.

Notre PLU a été révisé et approuvé, il permet à présent d'inclure dans notre village des projets privés (poulailler Bio et centre équestre) et aussi un aménagement global privé et communal qui soient en accord avec les documents d'urbanisme directeurs (SCOT, DRIF) et les nouvelles lois en vigueur (ALUR).

Nous avons aussi réceptionné les travaux du parking face à l'entrée du stade. Ces dix-huit places ont été utilisées dès le tournoi de football et la brocante. Son emplacement central permet aussi de compléter le nombre de places à la salle polyvalente et trouve par conséquent, sa grande utilité.

Les travaux de notre église avancent bien et les deux tranches prévues sur 2018-2019 (du transept et de la nef) seront achevées au tout début d'année prochaine. Toute l'équipe municipale a d'ailleurs remercié les généreux donateurs à la souscription lancée en 2013 lors des journées du patrimoine en présence du représentant de la fondation du patrimoine et des présidents d'associations avec lesquels nous faisons vivre cette souscription.

Nous avons créé notre service communal de défense extérieure contre l'incendie comme la loi nous l'impose après avoir fait réaliser une étude de risques sur la commune par un bureau d'études compétent. Cette étude nous a permis de définir notre schéma de défense contre l'incendie après avoir révélé plusieurs problèmes au regard du règlement de Seine-et-Marne. Cet exercice permettra d'améliorer notre réseau d'hydrants en posant trois bouches d'incendie, d'apporter une sécurité supplémentaire aux habitants et obtenir une validation en Préfecture, chose que peu de communes ont actuellement. Nous serons une des premières communes du département à avoir réalisé cette démarche. Le logiciel Remocréa permet dorénavant de renseigner le SDIS sur l'état du réseau en temps réel pour assurer la meilleure intervention possible... Toutes ces tâches nouvelles pour les élus communaux viennent s'ajouter à celles présentes dans la gestion des réseaux comme l'éclairage public ou autres.

Le Point Lecture Multimédia fonctionne très bien en termes de fréquentation (presqu'une centaine d'inscrits) grâce à l'investissement de Marie-Hélène Héliot, des bénévoles et Michèle Delbarre-Champeau l'élue référente qui travaillent tous à l'animation du lieu notamment pour l'accueil des bébés lecteurs avec le Relais d'Assistantes Maternelles de Bagneaux et quelques séniors de la maison de retraite du canton.

La commémoration du 11 novembre et du centième anniversaire de l'armistice de 1918 a montré notre volonté de transmettre aux générations montantes ce moment douloureux de l'histoire contemporaine qui tend à disparaitre des esprits. Je tiens à remercier tous les élu(e)s et bénévoles qui ont œuvré à cette manifestation organisée sur un week-end entier avec la cérémonie au cimetière et l'inauguration de l'exposition le vendredi soir puis la cérémonie au monument avec les enfants scolarisés à Bagneaux en présence de leurs enseignantes qui ont lu des poèmes de soldats et chanté la Marseillaise avec les adultes présents.

Le Club photo présidé par monsieur Pascal Cribier s'est illustré dans la confection de photos en 3D des monuments aux morts du territoire pour l'exposition commémorative du 11 novembre dernier. Je remercie à ce titre toute son équipe.

Les animations sportives et festives organisées par l'Association Loisirs Amitié et l'Association de chasse en partenariat avec la commune pour le tournoi de football ont remporté un vif succès.

Avant de vous donner rendez-vous pour les vœux de la municipalité le 12 janvier à 11h en salle polyvalente, je tiens à remercier l'ensemble des élus municipaux ainsi que nos trois personnels pour le bon fonctionnement de notre collectivité et vous souhaite à vous et toute votre famille de passer de bonnes fêtes de fin d'année et une très belle année 2019, vous apportant bonheur et joie.

Christian PEUTOT





CONSEILS MUNICIPAUX

Au cours de ce second semestre le Conseil municipal a été réuni deux fois, le 11 octobre et le 27 novembre. Les comptes rendus complets de ces deux séances sont consultables sur le site officiel de la mairie

www.fay-les-nemours.fr

Ils sont également affichés à la mairie (affichage réglementaire situé sous le préau). Les points essentiels de l'ordre du jour de chacune de ces séances sont détaillés dans les différents articles de ce journal.

CONTRAINTES D'AMÉNAGEMENT DU PARC

a- Contraintes politiques

En 2016, notre projet de foyer d'accueil temporaire pour autistes répondait à un appel à projet de l'ARS avec un financement majoritaire par le conseil départemental. Une autre commune a remporté l'appel à projet pour des questions uniquement de politique partisane.

b- Contraintes financières et géographiques

Nos différents projets de résidences séniors ont connu des rebondissements et des refus des investisseurs voyant en notre village, un lieu certes calme et reposant, mais dépourvu de zones de chalandise, de services de transport et de santé autres que les infirmières.

c- Contraintes urbanistiques

1- Le parc est une zone qui a été définie par l'Etat, une zone à densifier car nous avons dû pour des questions d'infrastructures sous-densifier certaines autres, notamment la rue de Montivier très étroite.

- **2-** Le schéma de cohérence territorial (SCOT) nous impose comme aux autres communes, 18 logements à l'hectare et 10% de logements sociaux pour un programme immobilier dépassant les vingt logements.
- **3-** La zone est classée en bâtiment de France et donc impose des frais supplémentaires à intégrer dans le bilan financier.
- **4-** La loi S.R.U. de 2009 impose aux communes la prise en charge des extensions de réseaux électriques. A ma demande, Enédis a chiffré à 50 000 euros le coût d'un changement de transformateur et l'alimentation de la zone à aménager.

Le conseil municipal a décidé à ma demande de relever la taxe d'aménagement remplaçant la T.L.E. de 3 à 6% sur cette zone uniquement.

d- Contraintes d'aménagement souhaitées par les Elus

1- Le parc est une friche depuis une trentaine d'années et treize ans depuis que la commune en est propriétaire.

Ce parc est entretenu pendant l'hiver et au printemps à raison de trois mois de travail par nos deux agents. En comptant les consommables ainsi que l'entretien du matériel, nous sommes à 40 000 €de frais annuels.

2- Le bâtiment C4 que l'on a choisi de conserver en 2010 pourrait devenir un bâtiment communal accueillant la mairie, le point lecture multimédia, un point multi-services et les locaux techniques. Ceci concourt à recréer un centre-bourg plus proche de l'église, du château avec un commerce de proximité. Les travaux s'élèvent à un coût de 900 000 euros TTC.

Il faudra que le conseil se positionne sur le fait de rénover ou pas le bâtiment.

Ces quatre grands types de contraintes nous ont amené à trouver plusieurs porteurs de projets qui nous ont offert deux types de projets présentés aux élus le 12 novembre et en réunion publique le 19 novembre : une réunion avec les services de l'Etat a eu lieu le 8 novembre en salle polyvalente.



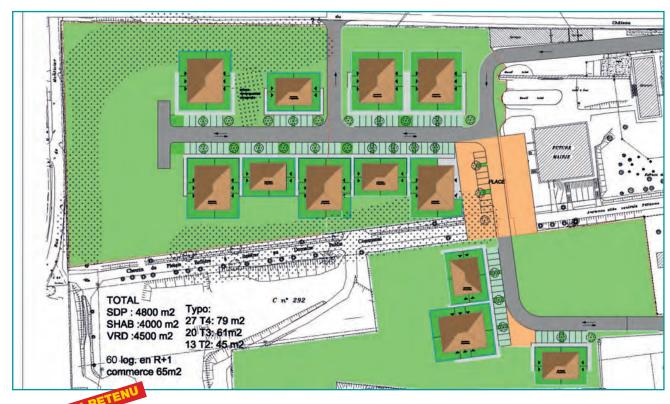
AMÉNAGEMENT DU PARC

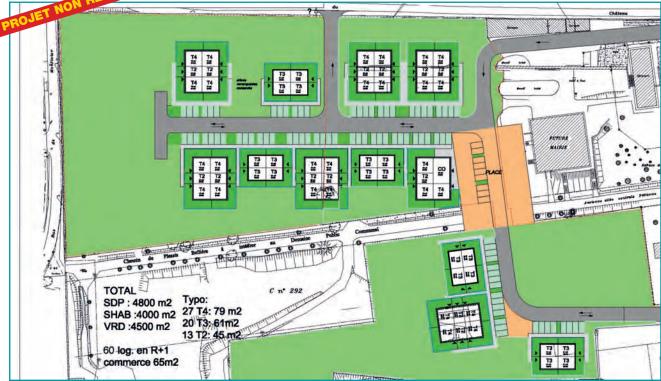
Premier projet de travail

Un promoteur TRIANON Promotion a présenté un projet de 60 logements collectifs sur 2,1 hectares constructibles. Il y aurait 27 T4, 20 T3, 13 T2.

Chaque appartement duplex R+1 en vente ou en location aurait un jardinet avec une entrée séparée dans chaque logement. Le projet prévoyait uniquement 90 parkings soit 1,5 places par logement.

Le montant d'achat aurait été de 578 746 euros pour 26 345 m2 de terrain.





AMÉNAGEMENT DU PARC

Deuxième projet de travail

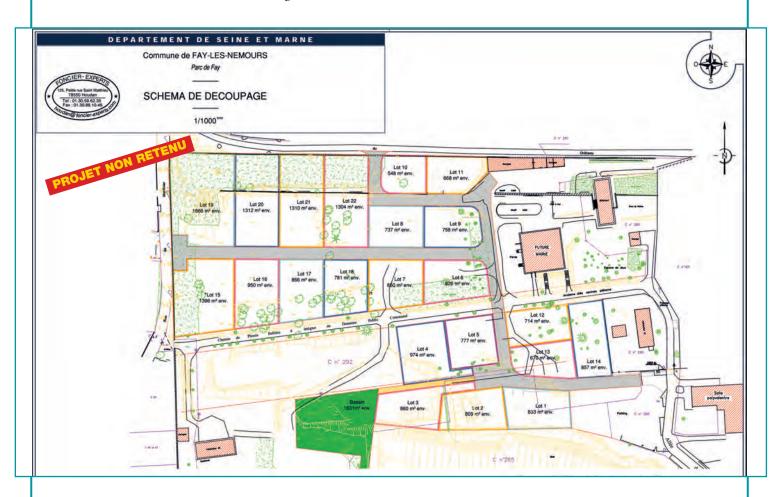
Quartier résidentiel de 36 lots sur 2 hectares avec un montant d'achat similaire 578 746 euros pour un peu moins de surface 24 345m2 car l'assainissement se fera sur la parcelle ou 18 lots sur 1 hectare mais avec un prix d'achat de 270 000 euros. Ce projet inclurait 4 logements sociaux pour le projet de 36 lots ou zéro pour le projet de 18 lots eu égard au taux fixé par le SCOT.

Les deux projets seront retravaillés par l'aménageur en relation avec le CAUE (Conseil de l'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et soumis au conseil municipal qui statuera ultérieurement.

Les investisseurs n'auraient pas besoin d'attendre un taux de pré-réservation car ceux-ci ne passent pas par l'emprunt. Ce qui accélère la vente du terrain par la commune et le planning global. Les parkings sont placés sur la parcelle également.

Calendrier souhaité

- 1. Promesse de vente en janvier 2019
- 2. Permis d'aménager purgé de tous recours :
 - Dépôt 15/03/2019
 - Obtention délai max de 4 mois 15/07/2019
 - Purge 15/10/2019
- 3. Démarrage des travaux 01/11/2019 et fin des travaux 3 mois plus tard.



Conclusion:

Au conseil municipal du 27 novembre, les élus, comme les trente personnes présentes en réunion publique, ont rejeté le projet de 60 logements collectifs pour des raisons de nuisances pour le village en termes de véhicules, trop nombreux en circulation, et d'impact démographique trop important.

Nous avons respecté notre souhait d'aménager ce parc comme notre programme électoral de 2014 l'évoquait, tout en étant le plus transparent possible, en organisant une réunion publique et répondant à toutes les interrogations des personnes présentes, mais aussi en tenant compte du souhait des habitants eux-mêmes.

Certes ce projet d'aménagement est un projet par défaut qui est loin de ce que les élus souhaitent, mais il prend en compte toutes les contraintes économiques, urbanistiques, politiques et la limite des nuisances pour les riverains.

Nous sommes bien conscients qu'un projet de 36 lots est encore beaucoup trop mais le nombre de 18 logements à l'hectare imposé par le SCOT est une obligation à laquelle la commune doit se soumettre. Si nous optons pour uniquement 18 logements sur une parcelle d'un hectare, nous allons avoir une densité importante sur peu de surface, une surface supplémentaire à entretenir et un retour financier insuffisant pour aménager

le parc, dans sa totalité, bâtiment communal compris.

Il s'agira alors de savoir si nous devons à tout prix rénover ce bâtiment, ou le revendre pour avoir une démographie raisonnée sur la zone, tout en rénovant obligatoirement la mairie actuelle avec un projet de bâtiment communal moins ambitieux.

Ce choix entre un quartier résidentiel de 18 ou de 36 lots, nous allons le faire dans les prochaines semaines et travaillons inlassablement à ce que ce bel endroit, ce bel écrin soit un lieu de bien vivre pour ses habitants comme pour ses riverains.

Christian PEUTOT

Le plan local d'urbanisme (P.L.U.) et sa mise en ligne obligatoire sur GEOPORTAIL avant janvier 2020

Le PLU a été voté au dernier conseil municipal du 11 octobre puis a reçu le visa de la sous-préfecture le 24 octobre. L'affichage de la délibération et la mise en ligne sur le site communal ont été effectués le 5 novembre ainsi que l'envoi aux publics associés et publié dans la République de Seine-et-Marne en date du 12 novembre.

Le PLU sera purgé de tout recours par un tiers dès le 12 janvier 2019.

Ce document aura permis de trouver des solutions pour plusieurs projets individuels un, rue des Prés, deux, rue de Montivier et deux, rue de Foljuif, avec le centre équestre et le poulailler Bio en soutenant un investissement conséquent de la part d'un jeune agriculteur.

Il permet aussi au projet d'aménagement du Parc d'être en cohérence avec les normes établies selon les nouvelles lois et règlementations du schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Je rappelle que certaines contraintes imposées par les lois ALUR et NOTRe mais aussi le SCOT ne relèvent pas de la responsabilité des Elus de Faÿ et pourtant les obligent, tout comme chacun d'entre vous, à en tenir compte et modifier certains projets.

Les règles de densification, de respects des couloirs écologiques, de sites urbains constitués, imposent souvent des aménagements contraints par des Orientations d'aménagement et de programmation relatives aux directives de ces lois.

La révision d'un P. L. U. est réalisée pour cela.

Le P.L.U. révisé sera mis en ligne de façon dématérialisée sur le site de GEOPORTAIL en format C.N.I.G. (format I.G.N.) ce qui occasionne une mise au format payante pour la commune et une mise en ligne gérée par les Elus.

Cette révision a nécessité « quelques » dizaines d'heures de travail avec le bureau d'études mais aussi de permanences avec le commissaire enquêteur et espérons qu'il pourra aider à l'aménagement le plus souhaitable pour notre village.

Christian PEUTOT

CABINET MÉDICAL SITUÉ DERRIÈRE LA MAIRIE

Nous avons renouvelé le bail du cabinet médical au conseil municipal du 11 octobre. En effet le bail précaire venait à son terme en novembre. Nous avons proposé un bail professionnel de 6 ans minimum avec un préavis de 3 mois aux deux infirmières installées dans le local communal avec un loyer mensuel restant à 270 €dont 20 €de charges.

La qualité de leurs prestations et leur gentillesse sont appréciées de tous les Faÿssiennes et Faÿssiens et leur charge de travail ne cesse de croître

Notre choix de les installer, il y deux ans maintenant, montre avec le recul, que ce service était nécessaire pour notre village et bien au-delà.

Christian PEUTOT

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Activité du SPANC en 2018

Contrôles de conception :

5 contrôles réalisés en 2018 :

soit dans le cadre de réhabilitations (généralement suite à une cessionession) soit dans le cadre d'installations nouvelles

Contrôles de bon fonctionnement et d'entretien des ouvrages existants

Les **51** contrôles réalisés par les agents communaux en 2018 ont permis de vérifier l'existence, le fonctionnement et l'entretien des installations.

Même si les installations ne répondent pas toujours aux normes actuelles, il n'a pas été décelé d'ouvrages présentant des risques de pollution avérée.

Nous rappelons que ce contrôle est obligatoire tous les 5 ans et qu'en cas de refus du propriétaire la Commune ne pourra en aucun cas porter une responsabilité quelconque dans le cadre d'un dysfonctionnement de l'installation ou d'une pollution.

Organisation des vidanges groupées

Deux campagnes de vidanges groupées ont été organisées soit un total de 20 vidanges

L'une au printemps les 04 - 05 - 18 et 19 Mai 2018 L'autre en automne les 02- 03 et 09 Novembre 2018.

Jacky LEBŒUF chargé du dossier

SYNDICAT DES TRANSPORTS

Le Comité syndical s'est tenu le 16 novembre 2018.

Les principaux points abordés :

Contrat d'entretien

Un contrat d'entretien de la borne escamotable est passé avec la Société EFFAGE ENERGIE. Le montant de ce contrat pour 4 ans représente la somme de 6 405 €

Information sur la rentrée scolaire

Comme chaque rentrée scolaire quelques problèmes ont été constatés mais il semblerait que tous les dysfonctionnements aient été solutionnés par la société TRANSDEV.

Contrats d'exploitation des réseaux routiers à compter de 2021

Les premières réunions de définition des futurs contrats se sont tenues en lien avec le Département de Seine-et-Marne et Ile-de-France mobilité. L'objectif étant de passer de 160 à 40 contrats sur l'ensemble du périmètre

Transport à la demande

Depuis l'échec de la réunion du 25 mai dernier aucun dossier n'a été présenté

Jacky LEBŒUF

représentant la commune au Syndicat des Transports

VIE DE LA COMMUNE

Service et Schéma de défense extérieure contre l'incendie

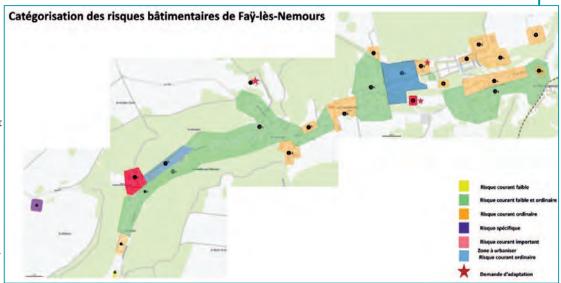
Le schéma s'inscrit dans le cadre de la réforme de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) instituée d'une part par la loi du 17 mai 2011 et d'autre part par le décret relatif à la DECI du 27 février 2015, ayant pour conséquence la modification du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et vise à apporter au maire de la commune une expertise technique et un accompagnement administratif dans le cadre de ses prérogatives en matière de DECI.

La DECI revêt à la fois le caractère d'une police spéciale et d'un service public.

- 1 un service public (L.2225-2 CGCT) : c'est la gestion des moyens nécessaires à la DECI. Cela comprend les investissements réalisés pour la création des PEI et leur maintenance, ou pour le renforcement du réseau d'eau potable, notamment.
- 2 un pouvoir de police spéciale (L.2213-32 CGCT) : c'est la planification des moyens de la DECI, l'analyse des risques, la fixation des emplacements des PEI, ainsi que les contrôles techniques des PEI (R.2225-9 CGCT).

Le SDIS a mis en service le logiciel « REMOcRA » qui doit être géré en temps réel par les élus de la commune afin de signaler tout hydrant indisponible, toute coupure du réseau d'eau afin que les pompiers en intervention soient prévenus en amont de tout poteau ou bouche d'incendie inopérant.

Les pesées (évaluation des débits et pressions sur chaque hydrant) ne sont plus faites tous les deux ans par le S.D.I.S. Le département en charge du SDIS a délégué celles-ci aux communes.

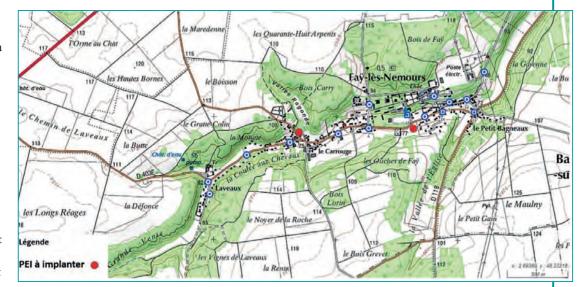


La commune a choisi de faire appel au fermier du syndicat connaissant bien le réseau d'eau, la SAUR. Une convention de maintenance et de mesures des débits et pressions a été votée au conseil municipal, du 11 octobre dernier.

L'étude du risque d'incendie (plan joint de catégories des risques) réalisé par un bureau d'études a démontré que certaines habitations étaient trop éloignées d'un Poteau d'Incendie ou Bouche d'Incendie comme Rue des Roches et Rue de Château-Landon.

Nous devrons réinstaller (voir le plan d'implantation fourni des hydrants), pour le nouveau quartier du parc ainsi que le bâtiment au nord du Parc nommé « Loulie » un nouvel hydrant

mais aussi pour l'ancien



gymnase pour l'entreprise GB Construction. Les autres hydrants sont bien placés, seuls certains d'entre eux nécessiteront une repeinte, une renumérotation et une signalisation pour toutes les bouches d'incendie.

Le schéma tiendra compte de l'étude de risques et permettra après validation par les services de l'Etat de détenir un service opérationnel complété par le logiciel de gestion du réseau en temps réel.

Cette démarche est loin d'avoir été réalisée par toutes les communes et sécurise amplement l'ensemble des habitants de la totalité du village dans ce domaine.

Christian PEUTOT

TRAVAUX DANS LA COMMUNE

PARKING ET CHANGEMENT DE LAMPES

Le parking face au stade a été réceptionné au mois de septembre dernier. Ses 18 places ont été toutes utilisées lors de manifestations (tournoi de football et brocante) et prouvent ainsi toute leur utilité en ce lieu qui n'était pas

Il vient compléter celui de la salle polyvalente lors d'activités conséquentes pour le village.



Remplacement des lampes sodium haute pression par des leds

Après le changement de lampes réalisé cet été,

nous avons tous fait le constat d'une nette amélioration de l'efficacité de l'éclairage public. Certes, seule une moitié de village a été concernée mais la seconde sera faite en 2019.

Des mesures d'intensité de courant à la mise sous tension des lampes Leds ont été réalisées sur les deux armoires et le résultat est sans appel 5A au lieu de 45A.

Seul problème, les protections par disjoncteurs sont à renouveler car leur calibre n'est plus adapté et se trouve trop important pour garantir une bonne protection.

Un devis a été demandé et nous changerons les protections des cinq armoires en 2019 lors des prochains travaux.

Christian PEUTOT



TRAVAUX DE L'ÉGLISE ST SULPICE

La deuxième tranche des travaux de restauration des charpentes et de la toiture de l'église se termine. Les entreprises Dequirot et Damême interviennent simultanément ou alternativement sur le chantier en fonction des nécessités.

Tous les quinze jours nous faisons le point de l'avancement des travaux en présence de M. Drozd, architecte du patrimoine, diplômé du centre d'histoire et de conservation des monuments anciens, du maire et des responsables des deux entreprises.

Samedi 6 octobre, nous avons conviés les généreux donateurs ayant abondé fortement la souscription publique soutenue par la Fondation du patrimoine, à venir constater le bon déroulement des travaux et surtout les remercier pour leur participation financière qui allège considérablement le reste à charge communal.

Une exposition de photos au sein même de l'église, retraçant les différentes phases du chantier, a permis aux invités, au responsable départemental de la Fondation du patrimoine, au curé de la paroisse de Nemours, aux élus de constater la qualité du travail de restauration des charpentes dans le respect des techniques traditionnelles.

Ce fut également l'occasion pour beaucoup de découvrir les richesses de l'édifice et l'originalité de certains éléments du décor.

L'association Loisirs Amitié, cosignataire de la souscription, a préparé un magnifique buffet apéritif autour duquel tous les invités se sont retrouvés à la salle polyvalente.

Nous avons également entrepris de faire restaurer les deux vitraux les plus endommagés par Cécile BOEL, vitrailliste de l'Aube, et projetons de faire créer ou recréer celui du chœur, celui de la chapelle St Augustin, très abimé, et peut-être celui situé côté nord du porche. Par ailleurs le projet d'éclairage extérieur mettant en valeur l'édifice est toujours d'actualité mais il ne pourra se faire qu'à la fin des travaux.

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU, chargée du dossier







COMMEMORATION DU CENTENAIRE DE L'ARMISTICE

Retour sur le week-end du 11 novembre

À l'occasion des commémorations du centenaire de l'armistice de 1918, notre petite commune a participé à la hauteur de ses moyens à cet événement, avec beaucoup de motivation et de bonnes volontés de part et d'autre.

Une belle et émouvante cérémonie s'est déroulée au cimetière de Faÿ le 9 novembre 2018. Le Lieutenant-Colonel (h) Daniel Villaume, adjoint au Maire de Nemours, les porte-drapeaux du Souvenir Français, Claude Jamet, Maire de Bagneaux-sur-Loing, Christian Peutot et le Conseil Municipal de Faÿ se sont recueillis sur la tombe du soldat Maurice Cantot, mort pour la France le 11 août 1914.

Deux enfants ont allumé et déposé la flamme de la mémoire. Cette tombe qui a été rénovée par les agents communaux sera désormais fleurie tous les ans par la municipalité de Faÿ.

L'assemblée s'est ensuite rendue en mairie pour inaugurer l'exposition préparée depuis plusieurs mois par la Commission Culturelle du village, avec la participation du club photo « Un Clic » et celle des enseignantes de l'Ecole Primaire des Gamins Verriers de Bagneaux-sur-Loing.

Une très belle exposition mêlant des productions artistiques des élèves de CM1 et CM2 guidés par Mesdames Bourdon et Arjun, et des photos en 3D d'hier et d'aujourd'hui sur le thème des monuments aux morts érigés dans les communes du Sud Seine-et-Marne.

Merci à tous pour leur investissement dans ce projet!

Le temps fort de ce week-end fut également la cérémonie de commémoration à 11h00 le 11 novembre 2018. Ce moment a rassemblé exceptionnellement cette année un grand nombre de citoyens, arborant tous le Bleuet de France, symbole de la mémoire et de la solidarité envers les anciens combattants. Le message du secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants a été lu par Christian Peutot.

Ce fut également un grand moment d'émotion d'entendre des lettres de poilus lues parfaitement par les enfants des classes de CM1 et CM2.

Comme l'a si bien exprimé un citoyen de Nemours venu pour

se recueillir sur la tombe du soldat Cantot : « Ce vieux Monsieur aujourd'hui, beaucoup trop jeune à l'époque, est allongé là ! ... Pour que ces enfants puissent être debouts... ».

Une gerbe de fleurs a été déposée à la mémoire des soldats de Faÿ au pied du monument aux morts. La matinée s'est achevée par le verre de l'amitié en mairie.

.... « Maudite soit la guerre ! »

Cette petite phrase inscrite sur le monument aux morts de Gentioux dans la Creuse, le plus connu des monuments pacifistes, doit être plus que jamais partagé aujourd'hui.









ANIMATIONS VILLAGEOISES

GOÛTER DES ANCIENS

Chaque année le CCAS de la commune offre un colis de Noël aux personnes de plus de 70 ans.

Pour la 3ème fois, tous ceux qui l'ont souhaité sont venus partager un petit moment convivial autour d'un goûter lundi 3 décembre après-midi. Les bénévoles du Point Lecture Multimédia ont présenté les ouvrages récemment acquis et ont invité le public à partager quelques lectures.

Chacun est reparti avec son colis.

Pour les personnes n'ayant pas les moyens de se déplacer, les membres du CCAS leur porteront à domicile.





CINQUIEME EDITION DU TOURNOI DE FOOT

Dimanche 2 septembre, sur le stade de Faÿ, la cinquième édition du tournoi de foot a permis de voir s'affronter amicalement 14 équipes locales.

Ce fut une journée très ensoleillée, très chaude et très conviviale!

Guillaume et Dorine ont assuré avec brio la rotation des tournois et les animations sportives. Le public venu nombreux supporter les équipes a su profiter du confort de nos installations et du charme verdoyant des abords du stade.

Les vainqueurs ont été bien récompensés : coupes, médailles, paniers gourmands...

- 1ers « La Famille », 2èmes « Les Bouzolliens » et 3èmes « Pékin Express ».

Cette année, 1 370 €ont été récoltés et versés intégralement à la Fondation du Patrimoine au profit de la rénovation de la toiture de l'église.

Un grand merci aux membres de l'association de chasse de Faÿ pour leur soutien logistique, à l'association Loisirs Amitié pour le prêt du matériel et à tous les élus ayant participé à la réussite de cet événement sportif qui connait d'année en année un vif succès.

La journée s'est clôturée par la traditionnelle omelette géante préparée gracieusement par les chasseurs.





CALENDRIER DES MANIFESTATIONS À VENIR

Veuillez noter les dates des prochaines manifestations organisées par la Commission des affaires culturelles de la commune sans oublier celles organisées par l'association Loisirs Amitié annoncées page 11.

Samedi 12 janvier à 11h00 :

Vœux de la municipalité, salle polyvalente.

Samedi 19 janvier à partir de 20h00 :

2^e édition de la Nuit de la lecture au PLM

➤ Samedi 26 et dimanche 27 janvier Expo Club photo "UN CLIC" - Salle de la mairie

▶ Jeudi 31 janvier :

« Nuit des idées » et

AG de la Société Histoire et Archéologie de Faÿ

Dimanche 3 février :

Muco Trail Bagneaux/Faÿ et environs proches.

Dimanche 10 février à 15h30 :

Théâtre par le Groupe Artistique de Moret « On purge bébé », et "Léonie est en avance" de Georges FEYDEAU. Salle polyvalente.

Les précisions vous seront apportées le moment venu par Flash Infos

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU, vice-présidente de la commission chargée des animations et des cérémonies.

ANIMATIONS VILLAGEOISES

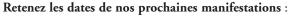
ASSOCIATION LOISIRS AMITIÉ

- Fête Champêtre du 7 juillet 2018- Ambiance festive et conviviale pour cette soirée, chacun ayant apporté son panier repas. Les danseurs on fait honneur à l'orchestre JF CARCAGNO.
- 9 septembre 2018, pour notre 28ème brocante les exposants et les visiteurs sont venus plus nombreux que l'an passé, le beau temps nous ayant tenu compagnie .

A la restauration et la buvette l'ambiance était très active et les crêpes ont eu un énorme succès.

- 23 septembre 2018 Marche contre la mucoviscidose. Un grand merci aux marcheurs qui, encore une fois étaient au rendez-vous pour relayer Faÿ-lès-Nemours / Souppes-sur-Loing, afin de récolter des fonds pour vaincre cette maladie.
- Soirée du 24 Novembre 2018 une centaine de participants se sont retrouvés autour d'une excellente choucroute et notre fidèle DJ Patrick, comme d'habitude a animé la soirée dansante.
- 2 décembre 2018 Le spectacle de magie a subjugué tous les enfants, et le Père Noël est venu distribuer des chocolats. L'après-midi s'est terminée autour d'un goûter.
- 8 décembre 2018 Cyclo Cross organisé par le Vélo club Sulpicien au départ de Faÿ-lès-Nemours.

Nous n'avons pas oublié nos anciens qui ont reçu un colis de friandises de chez Fossier biscuiterie de Reims.



- >> 26 janvier 2019 : notre assemblée générale
- **→ 30 mars 2019** : une soirée dansante
- >> 24 mai 2019 : fête du voisinage en collaboration avec la Mairie
- ▶ 6 juillet 2019 : fête champêtre
- **8 septembre 201**9 : brocante
- >> 29 septembre 2019 : marche contre la mucoviscidose
- > 16 novembre 2019 : soirée dansante

Venez nous rejoindre lors de nos activités pérennes.

- La marche, mardi et vendredi rendez-vous à 9h parking de la Mairie (parfois le vendredi, départ d'un autre lieu, renseignez-vous) Cette activité rencontre de plus en plus d'adeptes, nous sommes parfois une vingtaine de personnes.
- Jeux et Loisirs créatifs, le jeudi à partir de 14h à la petite salle Allée du Parc.

Il y a une exposition vente des articles réalisés tous les jeudis de14 h à 16 h Nos créatrices ont participé à tous les marchés de Noël des environs.

N'hésitez pas à venir nous rendre visite, vous êtes les bienvenus.

Venez nous rejoindre sur FACEBOOK : Association Loisirs Amitié

Reine DUVAL, vice-présidente de l'association









LE POINT LECTURE MULTIMEDIA



Le Point Lecture de Faÿ vient de se doter d'une centaine d'ouvrages récents dont une grande partie destinée à la jeunesse. Outre quelques prix littéraires de l'année - le Goncourt « Leurs enfants après eux » de Nicolas Mathieu,

« Le lambeau » Philippe Lançon – nous avons sélectionné les dernières parutions d'Amélie Nothomb, Jean d'Ormesson, Christine Angot, Laurent Gounelle, Laurent Deutsch, Guillaune Musso, Michel Mussi, Harlan Cohen... ainsi que quelques documentaires, essais et BD et les six premiers tomes d'Harry Potter réclamés par nos jeunes lecteurs!

Avec le soutien logistique de la Médiathèque départementale nous avons accès à toutes ses références et nous pouvons renouveler régulièrement nos stocks et répondre aux demandes particulières éventuelles.

Nous espérons bientôt être en mesure de publier le catalogue des références actuellement disponibles sur place. Par ailleurs, un projet intercommunal de promotion de la lecture publique est en cours d'instruction, son aboutissement permettrait la mise en réseaux des divers sites implantés sur notre territoire ce qui rendrait encore plus riche et plus attractif notre Point Lecture Multimédia.

Les bénévoles qui tiennent les permanences sont ravis de constater une forte hausse des fréquentations et des inscriptions. Ils seraient également ravis d'accueillir de nouveaux volontaires acceptant de venir donner un coup de main de temps en temps pour ranger, classer les livres, surveiller les deux abris bus « Livres en liberté » qui rencontrent un vif succès mais qui, hélàs, sont parfois pris pour des dépôts sauvages de vieux documents !...

Rappel

Le PLM est ouvert tous les lundis matins de 9H30 à 11H30, les mercredis de 17H30 à 19H et les vendredis de 15H30 à 19H30.

Il ouvre aussi tous les premiers dimanches du mois, il sera donc ouvert dimanche 6 janvier 2019 de 15H30 à 18H.

L'inscription est gratuite et vous donne accès à tous les services « Medialib » de la Médiathèque 77.

Nous vous invitons à suivre les actualités de notre PLM sur le site de la mairie à la rubrique POINT LECTURE MULTIMEDIA. Nous allons petit à petit l'enrichir en présentant nos « Coups de cœur », les manifestations à venir etc.

Merci pour vos encouragements ! à bientôt le plaisir de vous rencontrer.

Pour le groupe, Michèle Delbarre-Champeau

PS : le PLM sera fermé du 24 décembre au 5 janvier 2019, réouverture dimanche 6 janvier à 15H30.

ATELIERS DU LUNDI en partenariat avec le Réseau d'Assistantes Maternelles itinérant de Bagneaux-sur-Loing (RAM)

Depuis le mois de mai, en partenariat avec le RAM itinérant de Bagneaux-sur-Loing coordonné par Sylvie Boulet, nous accueillons un lundi matin par mois de 10H à 11H une vingtaine de bébés lecteurs accompagnés de leur assistante maternelle et/ou de leurs parents pour écouter des histoires, des contes, de la musique et se familiariser avec les livres. Quelques personnes âgées de la maison de retraite du canton de Nemours se joignent à nous rendant ce moment propice aux échanges intergénérationnels. Une belle expérience qui semble satisfaire tout le monde.

Dernièrement une animatrice de l'association DULALA (D'Une



Langue A l'Autre), pôle national de ressources et formation sur le bilinguisme et l'éducation plurilingue, est intervenue lors d'un atelier du lundi.

Petits et grands ont été très attentifs à l'écoute d'un conte mimé énoncé en langue étrangère.

Des assistantes maternelles se sont prêtées au jeu en interprétant ce même conte en espagnol et en portugais.

prétant ce même conte en espagnol et en portugais.
Un moment riche de découvertes dans une belle ambiance.



NUIT DE LA LECTURE

Cette 3ème édition de la Nuit de la lecture initiée par le Ministère de la Culture www.nuitdelalecture.gouv se tiendra samedi 19 janvier 2019.

Les bénévoles du Point Lecture vous invitent comme l'an passé à venir découvrir de manière ludique et festive la richesse des collections et partager le temps d'une soirée vos coups de cœur, vos impressions et vos goûts.

Le PLM sera spécialement ouvert à cette occasion à partir de 20H, l'équipe de bénévoles vous accueillera avec un très grand plaisir. La Nuit faÿssienne de la Lecture fêtera sa deuxième édition!

Pour le groupe, Michèle Delbarre-Champeau

IL NOUS A QUITTÉS...

PIERRE

Mon petit Pierre,

Si je prends la parole aujourd'hui c'est bien sûr en mon nom, mais c'est surtout au nom de cette belle association dont nous faisons partie, et je crois pouvoir le dire sans me tromper, au nom d'un village tout entier, stupéfait et profondément meurtri par ta disparition ...



Mais tu ne voudrais pas, je le sais, que l'on s'apitoie sur ton sort. Malgré ta grande sensibilité, tu ne voudrais pas voir de larmes dans nos yeux. Alors séchons les ... séchons les ...

Mon petit Pierre ... enfin petit ... cela n'est bien sûr qu'une vraie marque d'affection car tu n'avais rien de petit. Tu étais même à mes yeux, enfin à nos yeux, un « grand Homme ». L'Homme au chapeau, comme certains t'appelaient dans le village. En effet malgré ta discrétion, tu ne passais pas inaperçu de part ton charisme et ta carrure d'athlète. D'athlète ... ce n'est pas parce que tu ne me contredirais pas, qu'il faut que je fasse de toi un Apollon. Seule ma petite Francine a le droit de te trouver « si beau ». Non, rien d'un athlète, un homme, un vrai, bon et droit, avec un ventre bien rond qui inspirait confiance à tous. Ce devait être l'effet des bretelles ... ou du chapeau ... Eh oui! Tu étais gourmand ... très gourmand ... Tu ne te faisais pas prier pour déguster les chouquettes de Claudie ou les babas au rhum dont tu raffolais. Tu aimais les bonnes choses, tu aimais la vie tout simplement.

Tu avais trouvé un havre de paix ... au pied de l'église, mais ce n'était que pour le doux chant des cloches. Après une vie de travail bien remplie, tu es venu nous rejoindre en 2000. Il n'y a donc même pas 20 ans que tu étais là mais pour moi, comme pour beaucoup, c'est comme si tu avais toujours été là, à nos côtés, à nous accompagner.

Tu étais tellement intégré de par ton investissement en mairie puis parmi nous dans l'association, que le vide va être immense ...

Mais ne larmoyons pas ... tu n'étais pas comme çà. Inspirons-nous de ton courage, de ta volonté, de ton optimisme, de ton sens des valeurs pour franchir ce cap si difficile : cette absence. « Allons de l'avant », « arrêtez de vous plaindre », tu nous aurais dit, de ta douce voix posée. Enfin « douce », tu savais aussi te faire entendre quand c'était nécessaire.

Tu avais même quelquefois ce petit côté « ronchon », « bougon » que l'on aimait tant. Mais bien vite ton humour et ton amour de la vie reprenaient le dessus pour notre plus grand plaisir. Que de bons moments tu nous as fait vivre, que de belles leçons de partage et d'entraide tu nous as données, toujours avec allant et sourire! Toujours prêt à rendre service, toujours prêt à réconforter dans les moments difficiles, l'entraide et le service n'étaient pas de vains mots pour toi.

Cela c'est sûr, tu n'aurais jamais supporté d'être diminué et d'imposer cela à Francine. Tu étais bien trop fier, bien trop droit. Alors, tu as préféré partir, nous faire une dernière révérence, nous tirer un grand coup de chapeau ... Ah ce chapeau! Un symbole.

En reposant au dessus de notre chère Nicole (Duquesne), tu seras, nous en sommes certains, en bonne compagnie, et vous pourrez, tous les deux, plaisanter comme vous aimiez tant le faire.

Sois en sûr « mon petit Pierre », nous allons bien entourer ta Francine. Nous l'aiderons du mieux que nous pourrons. Elle peut compter sur nous.

Alors de là-haut, si tu vois que l'on déconne, rappelle-nous à l'ordre et quand tu auras le temps, fais nous un petit clin d'œil. Cela nous fera tellement plaisir.

On t'aime « mon petit Pierre » ... « Chapeau »!

Manu

"La nuit n'est jamais complète.

Il y a toujours, puisque je le dis,
Puisque je l'affirme,
Au bout du chagrin
Une fenêtre ouverte, une fenêtre éclairée
Il y a toujours un rêve qui veille,
Désir à combler, Faim à satisfaire,
Un cœur généreux,
Une main tendue, une main ouverte,
Des yeux attentifs,
Une vie, la vie à se partager.
La nuit n'est jamais complète".





SUR LES CHEMINS DE SAINT JACOUES DE COMPOSTELLE 2018

Cette année le groupe de marcheurs de Faÿ-Lès-Nemours s'est "expatrié" du coté du Portugal et de l'Espagne pour arriver au point mythique du parcours, la Basilique de Saint Jacques de Compostelle via le "caminho portugues".

Après le transfert de Faÿ-lès-Nemours à Ponte de Lima via Porto en avion et taxi, c'est le départ pour une randonnée de 165 km empruntant au démarrage le vieux pont de Lima qui enjambe le Rio et qui date du 12ème siècle. Le parcours nous conduit ensuite vers les pittoresques jardins ombragés qui entourent la vieille ville puis ce sont des passages sous des tunnels de vignes, des cascades... nous suivons la voie romaine et un chemin bucolique où nous découvrons ce qui jalonnera tout notre parcours, les typiques petits séchoirs à maïs, véritables monuments régionaux.



L'arrivée à Rubiaes marquera notre première ville étape. Le jour suivant les chemins empruntent toujours la voie romaine, le parcours est beaucoup plus accidenté avec de forts dénivelés mais les paysages sont splendides. Valença notre seconde ville étape, nous offre une intéressante visite de ses remparts avec des portes magnifiquement décorées.

A l'aube du 4ème jour c'est une grande étape de 39 km qui nous attend avec le passage de la frontière pour arriver en Espagne au niveau de la ville de Tuy où nous découvrons l'imposante Cathédrale Santa Maria. La visite s'impose, puis c'est la traversée un peu pénible d'une zone industrielle sur une distance de 7 km, mais l'arrivée dans un hôtel de Rodondela en bord de mer nous fait oublier toutes les difficultés de la journée.

Les étapes suivantes nous conduisant à Pontevedra, Caldas de Reis et Padron se présentent sous de très bons auspices : traversée d'une nature très riche et variée, forêt d'eucalyptus, circuit très accidenté fort dénivelé, puis des petits sentiers serpentant entre bois et petits hameaux typiques.

Et c'est notre dernière étape qui nous conduit à travers la vallée de la Sar pour atteindre le col O' Milladoiro où l'on aperçoit pour la première fois Santiago et sa gigantesque basilique.

Nous clôturons notre périple dans la basilique Saint Jacques de Compostelle par la messe du pèlerin, le clou de la cérémonie étant le spectacle offert par le mouvement du botafumeiro (encensoir en laiton de 54 kg) manipulé par 8 personnes pour s'élever sous la voûte de la cathédrale à une hauteur de 20 m décrivant un arc de cercle de 60 m.

Jacky LEBŒUF

VIVRE ENSEMBLE

Le 19 novembre, Monsieur le Maire a réuni les Faÿssiens pour les informer de la moins mauvaise solution trouvée pour valoriser la partie restante du parc du Château. Il s'agit d'un lotissement de plusieurs dizaines de maisons.

Cela fera donc un nouvel apport de population sur la commune, des gens différents, qui apporteront un sang neuf dans le village mais qui devront aussi accepter de cohabiter en harmonie avec les anciens habitants.

Nous étions réunis le 11 novembre pour célébrer le centenaire de l'armistice de la grande guerre. En consultant l'historique des appelés de ce conflit, nous avons constaté qu'une majorité d'entre eux travaillait dans l'agriculture. Cette profession a été longtemps majoritaire dans la commune puis elle a progressivement diminuée. Malgré leur petit nombre les agriculteurs constituent encore un secteur d'activité bien présent. Nous sommes dans un village et ne connaissons pas encore les contraintes de l'agriculture périurbaine.

Une autre catégorie d'habitants, ce sont les retraités, parmi eux, plusieurs dizaines ont plus de 70 ans.

La majorité des Faÿssiens travaillent à l'extérieur et ils ne reviennent dans la commune que pour dormir. C'est pour cela que la route est souvent calme dans la journée, mais à certaines heures les voitures se suivent de près.

Je suis né dans cette commune il y a 83 ans. J'ai connu la rue des Roches goudronnée seulement dans la côte et les rues de Château-Landon, de Foljuif et de Montivier seulement quelques mètres en face des constructions. Pour faciliter la circulation, le bitume s'est développé. Maintenant il faut recréer des obstacles pour faire ralentir les véhicules.

L'automobile est pour beaucoup la solution mais c'est aussi un problème. Lors de la délivrance d'un permis de construire, il est imposé de créer deux places de stationnement sur le terrain, c'est souvent insuffisant. Pour certains il est plus facile de stationner sur le côté de la route malgré les nombreux virages.

Deux fois par semaine, un groupe de personnes se retrouve sur la place de la Mairie pour marcher pendant trois heures. Ils sont de plus en plus nombreux. D'autres préfèrent marcher seul ou en couple. On rencontre aussi sur les chemins des cyclistes et, moins écologiques, des motos et des quads.

Faÿ est fier de son passé historique mais il est aussi tourné vers l'avenir. Tous ces gens ont choisi de vivre à Faÿ. Malgré leurs différences, tous veulent faire un effort pour essayer de bien vivre ensemble.

Bernard BRUN

FAŸ PRATIQUE

URBANISME

Certificats d'urbanisme (a) d'information :

Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participation d'urbanisme applicables au terrain

(demandé par exemple en cas de vente de l'immeuble).

- 077.178.18.00005 : sise 25 rue des Prés.
- 077.178.18.00006 : sise les Petits Bois.
- 077.178.18.00007 : sise 27 rue des Prés.
- 077.178.18.00008 : sise 11 rue des Prés.
- 077.178.18.00009 : sise 8 ter rue des Roches.
- 077.178.18.00010 : sise 19 rue Grande.
- 077.178.18.00011 : sise 3 rue de Foljuif.

Certificats d'urbanisme (b) opérationnel :

Indique si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée (ex : construction d'une maison individuelle, division de terrains, ...)

• 077.178.18.00012 : sise rue des Prés.

Déclarations Préalables

- 077.178.18.00001 : Construction d'un garage-atelier sise 2 Chemin des Orchidées. Dossier annulé par le pétitionnaire.
- 077.178.18.00002 : Remplacement de la toiture existante + remplacement de 3 châssis de toit sise 6 rue de Montivier.
- Rejet tacite.
- 077.178.18.00003 : Construction abri de jardin de 9 m² au 59 rue Grande.
- 077.178.18.00004 : Construction d'un garage atelier au 2 Chemin des Orchidées.
- 077.178.18.00005 : Remplacement d'une porte de garage au 11 rue de l'Eglise.
- 077.178.18.00006: Changement des menuiseries, porte d'entrée et portail au 5 rue de Montivier.

Permis de construire

- 077.178.18.00001 : Construction de trois bâtiments industriels pour poules pondeuses (BIO) au lieudit « La Défonce ».
- 077.178.18.00002 : Construction d'une maison individuelle avec garage accolé au 8 ter rue des roches.

Déclaration d'Intention d'Aliéner

- 077.178.18.00004: Augmentation de capital par apport en nature LE ROUX/SCI La Coulée aux Chevaux.
- 077.178.18.00005 : Vente maison sise 27 Rue des Prés.
- 077.178.18.00006 : Vente maison sise 11 Rue des Prés.
- 077.178.18.00007 : Vente terrain sise 8 ter rue des Roches.
- 077.178.18.00008 : Vente maison sise 3 rue de Foljuif.

COLLECTE DES SAPINS

Comme les années passées, nous vous invitons à venir déposer vos sapins totalement dépouillés (sans guirlandes, sans neige artificielle...) dans l'enclos installé spécialement en face de la mairie du 26 décembre au 20 janvier.

Un geste qui permettra de faire du compost dont vous pourrez bénéficier lors des distributions annuelles.

ATTENTION AUX ARNAQUES

Chaque année, une distribution payante de calendriers a lieu sur de nombreuses communes. Le plus souvent, ces fraudeurs se présentent comme le "service des encombrants" ou "service de nettoiement" mais ne sont aucunement des agents collectant les déchets du syndicat ou s'occupant de la propreté de la ville.

Ne vous laissez pas piéger!

Nous vous rappelons que pour prévenir ce type de fraudes, le SME-TOM a pris la décision il y a déjà plusieurs années de ne pas autoriser les agents à vendre des calendriers.

N'hésitez pas à porter plainte au commissariat de police ou à la gendarmerie pour éviter que ces pratiques ne continuent, et à prévenir les personnes les plus vulnérables.

Vous recevrez courant décembre dans votre boîte-aux-lettres le "calendrier des collectes 2019" qui sera intégré à notre lettre d'information, Le Courrier du Tri n°3.

http://www.smetomvalleeduloing.fr/Actualites/Vente-frauduleusede-calendriers-soyez-vigilants

SMETOM de la Vallée du Loing

ZA du Port, 13 Rue des Etangs | 77140 Saint-Pierre-lès-Nemours 01.64.29.29.41

www.smetomvalleeduloing.fr

FIOUL: achats groupés

Monsieur Michel DUVAL, 7 rue des Roches à Faÿ-lès-Nemours, s'occupe bénévolement depuis plusieurs années de rassembler les commandes de fioul deux fois par an, en novembre et mai, pour toute personne qui le désire, permettant ainsi de bénéficier d'un prix attractif.

Si vous êtes intéressés contact :

Tél: 06 18 47 02 43

groupementachatfioul.defay@orange.fr



Nos amis les bêtes...

Nous habitons un beau village verdoyant et tranquille où il fait bon se promener.

Ceux qui aiment se balader en compa-

gnie de leur chien ne nous dérangent que lorsqu'ils laissent quelques traces désagréables sur les trottoirs, les chemins et les espaces verts... même du pied gauche... marcher dessus nous dérange vraiment!

Et nos agents n'apprécient guère d'en recevoir sur leur visière quand ils tondent!

Merci à tous ceux qui se sentent concernés de veiller à respecter les espaces publics.

FAŸ PRATIQUE

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population est une obligation imposée par la loi n°2002-276 du 27/02/2002 et incombe aux communes comme aux habitants d'y répondre.



Notre agent recenseur sera Madame Reine DUVAL qui passera chez vous entre le 17 janvier et le 18 février. Je remercie chaque habitant

Je remercie chaque habitant de lui faire le meilleur accueil qui soit et vous remercie de votre compréhension.

Christian PEUTOT

Christian Peutot,

Maire de Faÿ-lès-Nemours,

et le Conseil Municipal

sont heureux de vous présenter leurs

Meilleurs Vœux pour 2019!

CABINET MÉDICAL SITUÉ DERRIÈRE LA MAIRIE

Les infirmières sont mainteant bien implantées sur le secteur, la mairie vient de renouveler leur bail. N'hésitez pas à faire appel à leur service 01 60 55 47 92.



ÉTAT CIVIL

Se sont unis:

• CORBEAU Sébastien et COUTU-RIER Coline, le 25/08/2018.

Nous ont rejoints:

- Leïa JARNO, le 06/08/2018.
- Romy AFONSO DO NASCIMENTO le 06/08/2018.
- Alexis DAVAL, le 28/10/2018.

Nous ont quittés :

- GROBOST Renée, le 04/09/2018.
- JAMAULT Pierre, le 18/09/2018.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI, MARDI, VENDREDI:

de 16h30 à 18h

IEUDI: de 10h30 à 12h

Tél: 01 64 28 10 76 ou 06 72 44 32 87

Mail.

mairie-de-fay-les-nemours@wanadoo.fr

FERMETURE POUR CONGÉS du 21 décembre 2018

au 03 janvier 2019

EGLISE SAINT SULPICE DE FAŸ-LÈS-NEMOURS

Comme vous avez pu le constater, les travaux les plus importants de restauration

Nous avons le plaisir de vous inviter à la présentation des vœux 2019

Le samedi 12 janvier 2019 à 11h00

à la salle polyvalente

de la toiture de l'église St Sulpice sont en voie d'achèvement. La nef et le chœur sont maintenant à l'abri des infiltrations.

A ce jour, la souscription publique que nous avons lancée en juin 2014, avoisine la somme de 30000 €

Une belle somme obtenue grâce à la générosité des donateurs que nous remercions vivement.

Nous poursuivons cependant notre appel aux dons sachant que les deux dernières tranches de travaux qui concernent la restauration du clocher et du porche sont les plus onéreuses.

Nous comptons encore sur votre mobilisation et sur votre générosité.

Don en ligne sur le site sécurisé de la Fondation du patrimoine : **www.fondation-patrimoine.org/15753** ou **Don par chèque** à l'ordre de "Fondation du patrimoine - église de Faÿ-lès-Nemours"

à envoyer à :

Fondation du patrimoine délégation Île-de-France

8, passage du Moulinet - 75013 Paris

Téléchargez le bulletin de souscription sur www.fondation-patrimoine.org/15753



OURS LE COURRIER DE FAŸ-LÈS-NEMOURS

Directeur de publication :

Christian PEUTOT

Rédactrice en chef:

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

ont collaboré à ce numéro :

Christian PEUTOT,

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU Peggy LINOIS-DEBUT, Jacky LEBŒUF,

Isabel MARANHAO,

Reine DUVAL, Sophie et Manu BORREGA,

Bernard BRUN

Photos: C. PEUTOT, M. DUVAL,

 ${\sf M.DELBARRE\text{-}CHAMPEAU, Jacky LEB} \\ \textcircled{EUF}$

Relecture : Martine GALLY

Impression et mise en page :

Imprimerie des Roches 01 64 29 12 26

Dépôt légal : Décembre 2006